

Bulletin provincial



N° 16

2015

18 JUIN

SOMMAIRE

—

Page

REPRESENTATION PROVINCIALE

ASBL « I.E.S. », à GHLIN :

- Remplacement de Monsieur Pascal GERIN au sein de l'ASBL (CA/AG) et au poste d'Administrateur délégué par Madame Caroline NAEM 274

ASBL « A.P.C.I.I.H », à MONS :

- Liquidation de l'ASBL 276

ASBL « Institut Le Roseau Vert », à MARCHIPONT :

- Remplacement de Madame Ginette URBAIN au sein de l'ASBL (CA/AG) et au poste d'Administrateur délégué par Madame Stéphanie GARNIER. 277

Audit interne Provincial

REPRESENTATION PROVINCIALE

Objet : remplacement de Monsieur Pascal GERIN

ASBL « I.E.S. » à Ghlin

Mesdames, Messieurs,

L'article L2223-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation organisant les Provinces wallonnes précise que "*Le Conseil provincial désigne ses représentants au sein du Conseil d'administration de l'ASBL*".

En sa séance du 30 avril 2013, le Conseil provincial avait désigné Monsieur Pascal GERIN pour représenter la Province de Hainaut au sein des organes statutaires de l'association en tant que membre et administrateur et au poste d'Administrateur délégué.

Néanmoins, l'ASBL souhaite pourvoir à son remplacement par Madame Caroline NAEM, coordinatrice générale du CPESM.

Le Collège provincial a l'honneur de soumettre au Conseil provincial la proposition suivante :

- Remplacement de Monsieur Pascal GERIN par Madame Caroline NAEM en tant que représentante de la Province de Hainaut au sein de l'ASBL (CA/AG) et au poste d'Administrateur délégué.

Le Collège provincial du Conseil provincial du Hainaut.

Le Directeur Général Provincial,

La Présidente,

Mons, le 24 février 2015

Le Directeur Général Provincial,
(S)Patrick MELIS

Le Président,
(S)Serge HUSTACHE

Objet : remplacement de Monsieur Pascal GERIN

ASBL « I.E.S. » à Ghlin

—

Vu l'article L2223-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation qui précise que "*Le Conseil provincial désigne ses représentants au sein du Conseil d'administration de l'ASBL*".

Considérant qu'en sa séance du 30 avril 2013, le Conseil provincial avait désigné Monsieur Pascal GERIN pour représenter la Province de Hainaut au sein des organes statutaires de l'association en tant que membre et administrateur et au poste d'Administrateur délégué.

Considérant que l'ASBL souhaite son remplacement par Madame Caroline NAEM, coordinatrice générale du CPESM. Monsieur Pascal GERIN restera néanmoins administrateur et membre de l'association à titre privé.

Sur proposition du Collège provincial ;

ARRETE

- Article 1 : le Conseil provincial décide :

- *De désigner Madame Caroline NAEM en tant que représentante de la Province de Hainaut au sein des organes statutaires de l'ASBL « Institut d'Education Spécialisée » à Ghlin et au poste d'Administrateur délégué en remplacement de Monsieur Pascal GERIN (CA/AG).*

En séance à Mons, le 24 février 2015

Le Directeur Général Provincial,
(S)Patrick MELIS

La Présidente,
(S)Charlyne MORETTI

« Soit la résolution en date du 24 février 2015, qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation) ».

Mons, le 2 avril 2015

Le Directeur Général Provincial,
(S)Patrick MELIS

La Présidente,
(S)Charlyne MORETTI

Audit interne Provincial

REPRESENTATION PROVINCIALE

Objet : ASBL liquidée

ASBL « A.P.C.I.I.H » à Mons

Mesdames, Messieurs,

L'article L2223-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation organisant les Provinces wallonnes précise que "*Le Conseil provincial désigne ses représentants au sein du Conseil d'administration de l'ASBL*".

En sa séance du 18 juin 2013, le Conseil provincial avait désigné :

- Pour le PS : Monsieur Jean-Pierre LEPINE, membre
- Pour le MR : Monsieur Bernard LIEBIN, membre
- Agent administratif : Monsieur Joël DELHAYE, membre

pour représenter la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale (AG) de l'ASBL « A.P.C.I.I.H. » à Mons.

Le Collège provincial à l'honneur d'informer le Conseil Provincial que la clôture de liquidation de l'ASBL précitée a été publiée aux Annexes du Moniteur Belge en date du 31 décembre 2014 (annexe) et donc que la représentation provinciale y liée prend fin.

Le Collège provincial du Conseil provincial du Hainaut.

Mons, le 24 mars 2015

Le Directeur Général Provincial,
(S)Patrick MELIS

Le Président,
(S)Serge HUSTACHE

« Soit la résolution en date du 24 mars 2015, qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation) ».

Mons, le 2 avril 2015

Le Directeur Général Provincial,
(S)Patrick MELIS

La Présidente,
(S)Charlyne MORETTI

Audit interne Provincial

REPRESENTATION PROVINCIALE

Objet : remplacement de Madame Ginette URBAIN

ASBL « Institut Le Roseau Vert » à Marchipont

Mesdames, Messieurs,

L'article L2223-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation organisant les Provinces wallonnes précise que "*Le Conseil provincial désigne ses représentants au sein du Conseil d'administration de l'ASBL*".

En sa séance du 30 avril 2013, le Conseil provincial avait désigné Madame Ginette URBAIN pour représenter la Province de Hainaut au sein des organes statutaires de l'association en tant que membre et administrateur.

Néanmoins, l'ASBL souhaite pourvoir à son remplacement par Madame Stéphanie GARNIER, désignée coordinatrice générale de l'IMP Roseau Vert à Marchipont, en remplacement de Mme URBAIN.

Le Collège provincial a l'honneur de soumettre au Conseil provincial la proposition suivante :

- Remplacement de Madame Ginette URBAIN par Madame Stéphanie GARNIER en tant que représentante de la Province de Hainaut au sein de l'ASBL « Institut Le Roseau Vert » (CA/AG) et au poste d'Administrateur délégué.

Le Collège provincial du Conseil provincial du Hainaut.

Le Directeur Général Provincial,

Le Président,

Mons, le 24 mars 2015

Le Directeur Général Provincial,
(S)Patrick MELIS

Le Président,
(S)Serge HUSTACHE

Objet : remplacement de Madame Ginette URBAIN

ASBL « Institut Le Roseau Vert » à Marchipont

Vu l'article L2223-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation qui précise que "*Le Conseil provincial désigne ses représentants au sein du Conseil d'administration de l'ASBL*".

Considérant qu'en sa séance du 30 avril 2013, le Conseil provincial avait désigné Madame Ginette URBAIN pour représenter la Province de Hainaut au sein des organes statutaires de l'association en tant que membre et administrateur.

Considérant que l'ASBL souhaite son remplacement par Madame Stéphanie GARNIER, coordinatrice générale de l'IMP Roseau Vert à Marchipont.

Sur proposition du Collège provincial ;

ARRETE

- Article 1 : le Conseil provincial décide :

- *De désigner Madame Stéphanie GARNIER en tant que représentante de la Province de Hainaut au sein des organes statutaires de l'ASBL « Institut Le Roseau Vert » à Marchipont et aux postes d'Administrateur délégué (CA/AG).*

En séance à Mons, le 24 mars 2015

Le Directeur Général Provincial,
(S)Patrick MELIS

La Présidente,
(S)Charlyne MORETTI

« Soit la résolution en date du 24 mars 2015, qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation) ».

Mons, le 2 avril 2015

Le Directeur Général Provincial,
(S)Patrick MELIS

La Présidente,
(S)Charlyne MORETTI